



Montreuil, le 7 juillet 2020

Monsieur Marc GUILLAUME,
Secrétaire Général du Gouvernement
Monsieur Alain ESPINASSE,
Directeur de la Modernisation et de l'Administration Territoriale
Monsieur Serge DUVAL
Directeur des Services Administratifs et Financiers

Objet : Comité Technique Central des DDI du 9 juillet 2020.

Messieurs,

Notre organisation syndicale a bien pris acte de la convocation du Comité Technique Central des DDI à la date du jeudi 9 juillet prochain.

Comme vous le savez, la CGT a participé avec les organisations syndicales FO, UNSA, CFTD à la réunion préparatoire à ce Comité Technique Central.

Par la présente, la CGT réitère son étonnement quant à la date retenue pour la convocation de ce Comité Technique Central et, plus particulièrement encore, l'ordre du jour proposé.

Au moment où ces lignes sont écrites, deux interventions conséquentes ont été annoncées, celle d'Emmanuel MACRON, président de la République, à la date du 14 juillet, puis celle de Jean CASTEX, premier Ministre, au titre de sa déclaration de politique générale devant les parlementaires.

Dans un tel contexte et alors que différentes réunions inscrites à l'ordre du jour de l'agenda social de la fonction publique ont été annulées et reportées, la CGT considère qu'il y a aussi besoin de revoir la date et l'ordre du jour du Comité Technique Central des DDI.

Pour la CGT, les nouvelles orientations du Gouvernement méritent d'être connues et soumises à un nécessaire débat contradictoire y compris sur les questions de la décentralisation telles qu'annoncées.

C'est pourquoi, dans l'immédiat, la CGT demande la suspension du texte ayant pour objet de confier le pilotage des DDI au Ministère de l'intérieur ce qui serait contre-productif du point de vue de l'efficacité des politiques mises en œuvre par différents ministères constitutifs de la fonction publique de l'État.

Plus largement, c'est l'ensemble de la réforme initiée au titre de l'organisation territoriale de l'État qui doit être suspendu et même être abandonné. Dans la période actuelle, il apparaît comme particulièrement urgent de stopper toutes les démarches de création des secrétariats généraux communs aux préfetures et aux DDI. Par la qualité et la proximité des services rendus durant la période de crise sanitaire, les secrétariats généraux des DDI ont apporté la preuve de leur efficacité. Il convient donc de les maintenir et de les renforcer.

Conformément à notre intervention lors de la réunion du CHSCTC du 24 juin dernier, la CGT réitère que le moment est venu de prendre le temps de comprendre les mécanismes générateurs de la crise actuelle qui ne saurait être réduite à sa seule dimension sanitaire et les effets produits par cette dernière. De ce point de vue, il serait intéressant de disposer d'une étude et d'un retour d'expérience approfondi de la crise du coronavirus sur la base d'un cahier des charges qui serait discuté avec les organisations syndicales.

Pour toutes ces raisons, la CGT vous demande un report de la réunion du Comité Technique Central des DDI sur la base d'un autre ordre du jour.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos considérations distinguées.

Pour la CGT, les élu.e.s au comité technique central des directions départementales interministérielles.